

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conformément à la norme (CE) 1907/2006)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Pipéridine

Synonymes : Hexahydropyridine; Pentamethylenimine; Hexazane; Cyclopentimine; Cypentil; Azocyclohexane

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

produit chimique intermédiaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations du fabricant : Vertellus Integrated Pyridines LLC
201 North Illinois Street, Suite 1800,
Indianapolis, IN 46204
317-247-8141

Numéro de télécopie régulier : 1-317-248-6402
Courriel : msds@vertellus.com

Numéro de téléphone régulier : 1-317-247-8141

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Vertellus: 1-317-247-8141

CHEMTREC (USA): 1-800-424-9300 (collect calls accepted); (Int'l): 1-703-527-3887 (collect calls accepted; 011 prefix not needed)

SECTION 2: Identification des dangers

HMIS Rating	
HEALTH	3
FLAMMABILITY	3
REACTIVITY	2

2.1. Classification de la substance ou du mélange

(Conformément à la réglementation(CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1A

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4

Toxicité aiguë (par inhalation vapeurs), catégorie de danger 3

Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie de danger 3

Liquides inflammables, catégorie de danger 2

Mot indicateur :

danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Précautions de danger :

- H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H311+H331 - Toxique par contact avec la peau ou par inhalation.
- H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles de danger
(Pictogrammes) :



Précautions de prévention :

- P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P264 - Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/de télécommunication/informatique/antidéflagrant.
- P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

Précautions de premiers soins :

- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P330 - Rincer la bouche.
- P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P321 - Traitement spécifique (veuillez lire les informations complémentaires figurant sur cette étiquette).
- P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P361 - Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- P322 - Mesures spécifiques (veuillez lire les informations complémentaires figurant sur cette étiquette).
- P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser du dioxyde de carbone/un agent chimique en poudre/du carbonate de sodium pour l'extinction.
- P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

peau à l'eau/se doucher.

Précautions de stockage :

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 - Garder sous clef.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Précautions de mise au rebut :

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale relative aux déchets dangereux.

Organes cibles - Exposition unique :

Sans objet

Organes cibles - Exposition répétée :

Sans objet

(Conformément à la directive (CEE) 67/548)

Symbole : C, T, F

Phrases de risque : Provoque des brûlures
Toxique par inhalation et par contact avec la peau
Facilement inflammable

Phrases de sécurité : Conserver sous clef et hors de portée des enfants
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

2.3. Autres dangers

Signes et symptômes de surexposition potentielle : La pipéridine est corrosive pour la peau et les yeux au contact. Ce matériau est facilement absorbé par la peau et est considéré toxique par exposition cutanée. Les vapeurs peuvent être extrêmement irritantes pour les voies respiratoires et les yeux. Des concentrations élevées de vapeurs peuvent causer des faiblesses, des vertiges, des maux de tête, des nausées, des vomissements, des difficultés respiratoires, une augmentation du rythme cardiaque et/ou une pression sanguine élevée. Une exposition prolongée (c.-à.-d., par contact avec des vêtements saturés) peut causer des brûlures cutanées et un empoisonnement systémique, avec des symptômes semblables à ceux décrits ci-dessus.

Route(s) primaire(s) d'exposition : L'absorption et le contact cutanés, le contact oculaire et l'inhalation. L'ingestion n'est pas considérée comme une voie principale d'exposition.

Conditions médicales aggravées par l'exposition : Les personnes avec des affections cutanées, hépatiques ou rénales préexistantes présentent des risques accrus de surexposition à ce matériau. Le problème disparaît en cas d'utilisation de procédures appropriées pour réduire l'exposition. Les amines secondaires sont connues pour élever la pression sanguine.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances or 3.2. Mélanges

Ingrédient	Numéro CAS	Concentration (%)	EINECS / ELINCS	Symbole UE	Phrases de risque
Piperidine	110-89-4	100.000000	203-813-0	C, T, F	R34- R23/24- R11

REMARQUE : Se reporter à la section 8 de la présente fiche de données de sécurité pour consulter les données de limite d'exposition de ces ingrédients.

Se reporter à la section 15 de la présente fiche de données de sécurité pour consulter les informations de secret de commerce (le cas échéant).

Se reporter à la section 16 de la présente fiche de données de sécurité pour consulter le texte intégral des phrases R ci-dessus.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Contact avec la peau :** Laver la zone exposée deux fois avec du savon et de l'eau. Faire examiner la zone exposée par du personnel médical en cas de persistance de l'irritation ou de la douleur après nettoyage de la zone. Du vinaigre peut être utilisé pour soulager l'irritation et neutraliser la matière restant après nettoyage de la zone.
- Contact avec les yeux :** Rincer les yeux immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, tout en soulevant de temps à autre les paupières. CONSULTER UN MEDECIN. Ne pas mettre de vinaigre dans les yeux.
- Inhalation:** Retirer la personne de la zone exposée et placer la à l'air frais immédiatement. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne affectée au chaud et au repos. CONSULTER UN MEDECIN.
- Ingestion:** Ne PAS faire vomir, ce matériau est corrosif. Diluer immédiatement avec du lait ou de l'eau, puis plus rien administrer oralement jusqu'à ce qu'un médecin ait été contacté. Donner de l'oxygène si la respiration est superficielle. CONSULTER UN MEDECIN. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En raison des propriétés corrosives de ce matériau, consulter un médecin dès que possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Grave :** La pipéridine est corrosive pour la peau et les yeux au contact. Ce matériau est facilement absorbé par la peau et est considéré toxique par exposition cutanée. Les vapeurs peuvent être extrêmement irritantes pour les voies respiratoires et les yeux. Des concentrations élevées de vapeurs peuvent causer des faiblesses, des vertiges, des maux de tête, des nausées, des vomissements, des difficultés respiratoires, une augmentation du rythme cardiaque et/ou une pression sanguine élevée. Une exposition prolongée (c.-à.-d., par contact avec des vêtements saturés) peut causer des brûlures cutanées et un empoisonnement systémique, avec des symptômes semblables à ceux décrits ci-dessus.
- Effets tardifs :** Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Exposition thermique :** Non applicable.
- Note au médecin :** Aucune indication particulière. Le traitement doit être basé sur le jugement du médecin en fonction des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

réactions du patient. L'injection chez des animaux de laboratoire a démontré l'existence d'un effet presseur prononcé, semblable à celui d'amines secondaires.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits dangereux de combustion : Dégagement possible de fumées toxiques lors de la décomposition thermique (cyanures, oxydes d'azote, monoxyde de carbone).

Potentiel d'explosion de poussières : Non applicable.

Dangers spéciaux d'inflammabilité : Danger d'explosion grave sous forme de vapeur (dans les limites d'inflammabilité) en cas d'exposition à la chaleur, aux flammes ou aux décharges statiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Guide de base de lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue protectrice intégrale (ex : tenue de feu). Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Les procédures normales de lutte contre l'incendie peuvent être utilisées.

Classification d'inflammabilité (OSHA) : Liquide inflammable - Classe I B

NFPA Rating



SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'évacuation : Isoler la zone de danger et en interdire l'accès au personnel non protégé et non nécessaire.

Instructions spéciales : Retirer tous les vêtements contaminés afin de prévenir tout risque d'absorption. Décontaminer le personnel affecté conformément aux procédures de premiers soins de la section 4. Les chaussures en cuir qui ont été saturées doivent être mises au rebut.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter de résidus dans les sols, les canalisations, les égouts et les voies d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Techniques de confinement et procédures de nettoyage : Éliminer toutes les sources d'ignition. Ventiler la zone de déversement ou de fuite. Porter un équipement de protection pendant le nettoyage. Dans les cas de petits déversements, utiliser un agent absorbant approprié et recueillir le produit pour élimination ultérieure. En cas de larges déversements, il peut s'avérer nécessaire d'ériger une digue pour contenir le déversement. Le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

matériau peut ensuite être recueilli (ex : aspiration) pour élimination ultérieure. Après collecte du matériau, rincer la zone à l'eau. Éliminer le matériau conformément aux pratiques d'élimination des matériaux potentiellement dangereux standards tel qu'exigé par les lois fédérales, nationales, ou locales en vigueur.

Exigences spéciales de déclaration : REMARQUE : Ce produit doit satisfaire aux exigences liées au contrôle de suivi des stocks ; signaler tout déversement au directeur en charge du contrôle de l'inventaire.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 8 pour plus d'informations sur le choix de l'équipement de protection personnelle. Se reporter à la section 13 pour plus d'informations sur les instructions d'élimination des produits déversés et des matières nettoyantes et absorbantes.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de dangers uniques : Non applicable

Pratiques de réduction des risques : Porter un équipement de protection approprié lors des tâches d'entretien d'un équipement contaminé. Se laver abondamment les mains avant de manger ou de fumer, après avoir manipulé cette matière. Le port de lentilles de contact est interdit pendant les opération de manipulation de ce matériau.

Matériel spécial de manutention : Non applicable

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions et recommandations de stockage : L'endroit destiné au stockage doit être sec et ventilé. Protéger les récipients contre tout dommage physique. Le stockage à l'extérieur ou dans un bâtiment isolé est préférable. Le stockage intérieur doit se faire dans une pièce ou une armoire standard destinées aux liquides inflammables.

Tenir à l'écart des acides forts et des agents d'oxydation. Doit être inspecté périodiquement. Éviter le contact avec des acides forts et des agents d'oxydation.

Réactions dangereuses d'incompatibilité :

Incompatibilités avec les matériaux de construction : Peut causer la détérioration de certains plastiques et caoutchoucs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si une évaluation de sécurité chimique a été effectuée, un scénario d'exposition est joint en annexe à cette fiche de données de sécurité. Se reporter à cette annexe pour consulter les paramètres de contrôle spécifique de scénario d'exposition des utilisations identifiées dans la sous-section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition (États-Unis) : OSHA PEL: Non établi ACGIH TLV: Non établi

Limites d'exposition (R.U.) : United Kingdom OEL = 1 ppm (3.5 mg/m3) as time-weighted average (skin designation)

8.2. Contrôles de l'exposition

Voir également l'annexe de la présente fiche de données de sécurité (le cas échéant) pour des contrôles spécifiques de scénario d'exposition.

Équipement de protection Un respirateur à cartouche chimique approuvé par NIOSH ou un appareil respiratoire à adduction

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

personnelle :	d'air si nécessaire. Porter en permanence des lunettes de protection contre les risques chimiques ; utiliser des masques protecteurs en fonction des conditions. Des gants en néoprène ou enduits de PVC. Des gants et des bottes imperméables.
Précautions d'utilisation du respirateur :	Observer la réglementation de l'OSHA pour les consignes d'utilisation du respirateur (29 CFR 1910.134). Les respirateurs à purification d'air ne doivent pas être utilisés dans des atmosphères dont la teneur en oxygène est faible.
Ventilation:	Toutes les opérations doivent être effectuées dans des conditions de ventilation appropriées. L'utilisation d'une ventilation aspirante locale est requise.
Autres contrôles d'ingénierie :	Tous les contrôles appropriés d'ingénierie doivent être appliqués pour réduire le potentiel d'exposition. Utiliser une ventilation aspirante pour maintenir des concentrations dans l'air inférieures aux limites d'exposition.
Dangers thermiques :	Non applicable.
Effets additifs ou synergiques :	Aucun(e) connu(e).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect, état et odeur (température ambiante) :	Colorless liquid with a heavy amine-like odor; peppery odor.		
Formule moléculaire :	C5H11N	Poids moléculaire :	85.15
Pression de vapeur :	32.1 mm Hg @ 25°C	Taux d'évaporation :	Non déterminé
Gravité ou densité spécifique :	0.861	Densité de la vapeur (air = 1) :	3.00
Point d'ébullition :	106.3 °C	Point de congélation / Point de fusion :	-11 °C Non disponible.
Solubilité dans l'eau :	Freely soluble	Coefficient d'octane / d'eau :	log Kow = 0.84
pH:	pKa @ 25°C = 11.123	Seuil d'odeur :	< 2 ppm
Viscosité :		Température d'auto-inflammation :	608°F
Point d'éclair et méthode :	54°F (12°C) (Coupelle fermée méthode Tag)	Limites d'inflammabilité :	1.1% (LEL) – 8.7% (UEL)

9.2. Autres informations

Non applicable.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Non classé comme étant dangereusement réactif.
10.2. Stabilité chimique	Stable
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produira pas.
10.4. Conditions à éviter	Éviter les décharges statiques et l'exposition incontrôlée à de hautes températures.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec des acides forts et des agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégagement possible de fumées toxiques lors de la décomposition thermique (cyanures, oxydes d'azote, monoxyde de carbone).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë LD₅₀:	DL50 Orale Rat = 337 mg/kg DL50 Orale Souris = 536 - 633 mg/kg DL50 Orale Rat = 740 mg/kg DL50 Orale Rat = 405 - 488 mg/kg
Toxicité dermique aiguë LD₅₀:	DL50 dermique Lapin = 276 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation LC₅₀:	CL50 inhalation (4 h) Rat > 2000 ppm
Irritation de la peau :	Corrosif pour la peau.
Sensibilisation de la peau :	Aucune donnée disponible.
Irritation des yeux :	Corrosif pour les yeux.
Organes cibles :	Une étude de 4 mois sur l'inhalation chez les rats et les lapins avec des doses de 10 et 2 mg/m ³ , respectivement, a montré des changements réversibles dans les prises de poids, les effets sur les systèmes nerveux et cardiovasculaire, le foie, les reins et la spermatogénèse. Toutefois, une étude plus récente de 28 jours sur l'inhalation chez les rats a signalé une dose sans effet observé (NOEL) de 70 mg/m ³ , avec pour seuls effets une baisse de la prise de poids et une augmentation relative du poids du foie. Peut causer des fluctuations de la pression sanguine.
Cancérogénicité :	Un certain nombre de tests sur la pipéridine ont abouti à la conclusion que celle-ci n'était pas carcinogénique. L'incidence de tumeurs chez le rat exposé à 0,09 % de pipéridine (avec et sans 0,2 % de nitrite de sodium) dans de l'eau potable sur 50 semaines n'a pas fait apparaître d'accroissement significatif, comparé au groupe de contrôle ayant seulement reçu 0,2 % de nitrite de sodium. D'autres résultats concernant l'administration simultanée de pipéridine et de nitrates/nitrites sont plutôt mitigés. Bien que la pipéridine n'est pas en principe un carcinogène direct, elle a le potentiel de se transformer en carcinogène connu (à savoir, n-nitrosopipéridine) dans certains systèmes biologiques.
Tératogénicité :	La pipéridine a été évaluée pour sa toxicité potentielle sur le développement dans une étude sur l'inhalation chez des rats femelles qui ont été exposés pendant la totalité de la période de gestation, à partir du jour 4 ou du jour 9 et à des doses de 3, 15 ou 100 mg de pipéridine/m ³ . Les changements les plus significatifs se sont produits quand les animaux ont été exposés à des doses de 100 mg/m ³ pendant l'entière durée de la grossesse ou depuis le quatrième jour de celle-ci. La pipéridine n'a pas eu d'effet embryotropique particulier et n'est pas une substance toxique sélective pour le développement. Une étude avec répétition unique de la dose laisse entendre que dans l'étude sur les rats et les souris la spermatogénèse était affectée, bien qu'une nouvelle étude de 28 jours utilisant des méthodes de laboratoire modernes ne puisse confirmer la découverte.
Reproduction :	Aucune donnée disponible.
Neurotoxicité :	La pipéridine est un produit chimique présent à l'état naturel chez les mammifères. Les chercheurs ont suggéré que la pipéridine pouvait jouer un rôle dans la régulation du système nerveux central. Selon les études effectuées, une surexposition à la pipéridine amène des modifications de la pression sanguine

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mutagénicité :

chez les animaux de laboratoire ; toutefois, une manipulation correcte du produit devrait empêcher les surexpositions causant cet effet. Des rapports sur l'évaluation récente en profondeur des effets de la neurotoxicité à la suite d'une étude de 28 jours sur l'inhalation chez les rats n'ont montré aucune indication d'effets neurotoxiques.

Ce matériau n'a pas montré de mutagénicité dans le test bactériel direct d'Ames, le test de mutagénèse avec activation microsomique, le test d'association à un hôte et le test pol A+/pol A- de l'E. coli. Des résultats positifs ont été observés dans le test de déroulement alcalin de l'ADN, le test sur le lymphome de la souris et le test de mutation génique sur les cellules de mammifères avec absence d'activation métabolique ; des résultats négatifs ont été observés dans les mêmes essais avec activation métabolique cette fois.

Informations supplémentaires de toxicité :

Piperidine was found to be negative for skin sensitization response in a guinea pig study. D'après les études, la pipéridine cause des fluctuations de la pression sanguine chez les animaux de laboratoire.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aquatic EC50 *Kuhlia sandvicensis* = 20 µl/l

Aquatic EC50 (48h) *Artemia salina* (brine shrimp) = 10000 µl/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable dans des essais de dépistage aérobique utilisant l'inoculum de boue activée (OCDE 301C). La dégradation anaérobiques a été également observée dans les études de laboratoire. D'après les modèles environnementaux, il est estimé que ce matériau est facilement biodégradable et ne persistera pas dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible. Non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Numéro de déchet US EPA :

D001

Classification des déchets : (conformément à la réglementation américaine)

Inflammable.

REMARQUE : Le générateur est responsable de la caractérisation appropriée des déchets. Il se peut que la réglementation sur les déchets dangereux des états (États-Unis) diffère de la réglementation fédérale (États-Unis).

Élimination des déchets :

L'élimination des déchets selon la pratique standard qui s'applique à l'élimination de matières potentiellement dangereuses, conformément aux lois internationales, nationales, régionales, d'état et locales applicables. NE PAS rejeter dans les égouts, dans le sol ou dans un plan d'eau. Pour l'élimination des produits conformément aux normes CE, utiliser le code correspondant inscrit dans le Catalogue Européen des Déchets (CED). Remarque : les réglementations en matière d'élimination

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

des déchets s'appliquera également aux conteneurs vides et aux rinçages des équipements.

SECTION 14: Informations relatives au transport

<u>14.1. Numéro ONU</u>	UN2401
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</u>	Piperidine
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</u>	8(3)
<u>14.4. Groupe d'emballage</u>	PG I
<u>14.5. Dangers pour l'environnement</u>	Sans objet
<u>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</u>	Non disponible.
Numéros du guide d'urgence NA :	132
	IMDG EMS: S-C F-E
<u>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</u>	Sans objet

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dangers OSHA :	Toxique. Corrosif. Liquide inflammable.
Classification SIMDUT :	Classe B, Division 2 : Liquide inflammable. Classe E : Matériau corrosif. Classe D, Division 1, Sous-division B : Matériau toxique.
Inventaire des produits chimiques :	Statut
TSCA:	Yes
EINECS:	203-813-0
Canada(DSL/NDL):	Yes (DSL)
Japon:	5-765
Corée:	KE-28769
Australie :	Yes
Nouvelle-Zélande :	Present
Chine:	Yes
Philippines:	Yes
Suisse :	G-2757
Classification GHS - Nouvelle Zélande :	3.1B, 6.1B oral, 6.1C dermal, 6.1C inhalation, 6.8B, 6.9B inhalation, 8.2A, 8.3A, 9.1D crustacean, 9.3A (Approval number: HSR001260)
Classification GHS - Japon :	Flammable liquids - Category 2: H225 Highly flammable liquid and vapour; Acute toxicity - Oral - Category 4: H302 Harmful if swallowed; Acute toxicity - Dermal - Category 3: H311 Toxic in contact with skin; Acute toxicity - Inhalation - Vapour - Category 3: H331 Toxic if inhaled; Skin corrosion/irritation - Category 1:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

H314 Causes severe skin burns and eye damage; Serious eye damage/eye Irritation - Category 1: H318 Causes serious eye damage; Toxic to reproduction - Category 2: H361 Suspected of damaging fertility or the unborn child; Specific target organ toxicity - Single exposure - Category 1: H370 Causes damage to organs (Central Nervous System)

Classification GHS - Corée (MOL) :	Non classés par ce pays.
Classification GHS - Australie :	Non classés par ce pays.
Classification GHS - Taiwan :	Flammable liquids - Category 2: H225 Highly flammable liquid and vapour; Corrosive to metals - Category 1: H290 May be corrosive to metals; Acute toxicity - Oral - Category 2: H300 Fatal if swallowed; Acute toxicity - Dermal - Category 3: H311 Toxic in contact with skin; Skin corrosion/irritation - Category 1: H314 Causes severe skin burns and eye damage; Serious eye damage/eye Irritation - Category 1: H318 Causes serious eye damage
Classification GHS - Indonésie :	Non classés par ce pays.
SARA 313:	Not listed.
Quantités reportables :	1,000 pounds (139 gallons)
Législation des états :	<p>Ce produit contient des produits chimiques listés sur la Liste des substances extrêmement dangereuses de Louisiane.</p> <p>Ce produit contient des produits chimiques listés sur la Liste des substances du Massachusetts dans le cadre de la loi Right-to-Know.</p> <p>Ce produit contient des produits chimiques listés sur la Liste des substances extrêmement dangereuses du Minnesota.</p> <p>Ce produit contient des produits chimiques listés sur la Liste des substances dangereuses du programme Right-to-Know du Département de la santé de l'Etat du New Jersey.</p> <p>Ce produit contient des produits chimiques listés sur la Liste des substances dangereuses du Département du travail et de l'industrie de Pennsylvanie.</p> <p>Ce produit contient des produits chimiques listés sur la Liste des substances dangereuses de l'Etat de New York.</p>
Autres listes de réglementations :	<p>Réglementé comme un produit chimique de liste 1 par la DEA (Drug Enforcement Agency). La distribution, l'exportation ou l'importation peuvent nécessiter l'enregistrement. Voir 21 CFR 1309.</p> <p>Cette substance est sur la Liste des substances extrêmement dangereuses EPCRA (40 CFR 355), avec une quantité de planification de seuil (TPQ) de 454 kg.</p> <p>L'utilisation de cette substance est soumise à la planification de la gestion du risque conformément à la règle 112 (r) du Clean Air Act, se trouvant dans 40 CFR 68.</p>

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R dans la Section 3:

Provoque des brûlures
Toxique par inhalation et par contact avec la peau
Facilement inflammable

Légendes des abréviations :

ACGIH = American Conference on Governmental Industrial Hygienists.
CAS = Chemical Abstracts Service.
CERCLA = Comprehensive Environmental, Response, Compensation and Liability Act (1990).
CFR = Code of Federal Regulations (Code des lois fédérales).
DSL/NDL = Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List (Liste intérieure des substances / Liste extérieure des substances).
CE = Communauté européenne.
EEC = European Economic Community.
EINECS = inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ELINCS = Liste européenne des substances chimiques notifiées.
UE = Union européenne.
SGH = Système général harmonisé.
CL = Concentration létale.
DL = Dose létale.
MdeT = Ministère du Travail..
NEMA = Agence nationale de gestion des urgences.
NFPA = Association nationale de protection contre les incendies.
NIOSH = Institut national de la sécurité et de la santé au travail.
NTP = Programme national de toxicologie.
OSHA = Administration de la sécurité et de la santé au travail.
PEL = Limite d'exposition admissible.
RQ = Quantités reportables.
SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986.
VLE = Valeur limite d'exposition.
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Déclaration de précaution : Veuillez noter que les informations contenues dans la présente sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les utilisateurs doivent tenir compte de ces données uniquement en complément d'autres informations recueillies par eux et doivent prendre des décisions indépendamment de la pertinence et de l'exhaustivité des informations provenant de toutes sources pour assurer l'utilisation et l'élimination appropriées de ces matériaux ainsi que de la sécurité et de la santé des employés et des clients.

Date de révision : mars 22, 2011

Première date de publication : 29 March 1985

Publiée le : Regulatory Management Department

Détails de la révision : Revised in all sections to GHS format.